



Secteur de Rouen

DECLARATION LIMINAIRE

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION FORMATION SPECIALISEE COUR D'APPEL DE ROUEN 28 mai 2026

Madame la Première Présidente, Madame la Procureure Générale,

Les représentants syndicaux de l'UNSA-SJ dénoncent une nouvelle fois la dégradation des conditions de travail des personnels de greffe et font le constat d'une augmentation significative des risques psychosociaux.

La simple lecture des documents remis pour la présente réunion permet déjà de relever : perte de sens, dégradation des conditions de travail, absentéisme et remplacement, sentiment d'insécurité notamment au SAJJ.... Oui vos agents sont en souffrance ; quelques exemples :

- Le déploiement d'applicatifs informatiques complexifiant le travail quotidien. Il y a longtemps que les collègues des chaînes pénales ont abandonné l'idée de compter le nombre d'applicatifs à ouvrir pour juste traiter un dossier. Les collègues des services civils craignent de connaître la même mésaventure avec l'arrivée de Portalis, le minutier électronique.....Si la présence de la psychologue peut permettre de gérer certaines craintes, elle sera bien peu de choses face aux dysfonctionnements quotidiens qui frappent tous les applicatifs sans exception.
- Les permanences du week-end. Aujourd'hui tout est urgent au point de devoir démultiplier le nombre d'agents d'astreinte et qui, surtout, se déplacent avec toutes les conséquences que cela entraîne sur l'organisation du travail durant la semaine avec les absences pour cause de récupération ou d'épuisement du au stress. Combien d'agents se retrouvent en maladie professionnelle ou en temps partiel thérapeutique uniquement à cause d'une permanence dont la formation de moitié de journée, assurée par le titulaire du service, s'avère clairement insuffisante pour apaiser les angoisses liées à la crainte de commettre une erreur procédurale ?
- Un immobilier éclaté sur plusieurs sites empêchant tout collectif de travail. Notre ressort a eu les honneurs d'un rapport de la cour des comptes en février 2026 en citant les juridictions d'Evreux et de Rouen puisque faisant partie des quelques juridictions réparties sur plus de quatre sites. Un immobilier éclaté et en plus en état délabré obligeant les collègues à travailler au milieu d'un chantier permanent.

- La sous-évaluation des activités, doublée d'une remontée statistique faussée, de plus en plus mal vécue notamment par les collègues des tribunaux pour enfants du ressort. L'évaluation statistique fait perdre tout son sens au travail. Un agent de greffe est un être humain, pas un ETPT, ne l'oublions pas !

A cette sous-évaluation s'ajoute la dégradation du ratio entre l'équipe qui produit des décisions de justice et celle qui s'assure du respect procédural depuis l'audiencement jusqu'à l'exécution en passant par la mise en forme des décisions. Sans inclure les MTT et les magistrats honoraires, on est sur un ratio, pour notre ressort, de 2,09 agents de greffe pour 1 magistrat.

Mais, cette dégradation des conditions de travail ne justifiera jamais que des agents de greffe subissent les pressions d'un magistrat, comme ont osé dénoncer les collègues de la chambre de l'instruction avec le soutien de leurs collègues dans cette démarche.

Un quotidien maltraitant marqué par la perte de sens des agents dans leur travail et par le mépris des citoyens envers les serviteurs de l'Etat. Il faut dire que c'est plus facile d'affirmer que le greffe doit mieux s'organiser que de faire une véritable étude d'impact pour la mise en œuvre d'une énième réforme qui, à peine entrée en vigueur, laissera place à une nouvelle réforme encore moins bien préparée.

Ce quotidien maltraitant se ressent encore plus quand est officialisé un fonctionnement en mode dégradé, comme c'est le cas à Evreux depuis le 20 mars dernier après le constat d'un taux d'absentéisme ne cessant d'augmenter pour atteindre à cette date les 25%.

Fonctionnement en mode dégradé qui prend la forme d'une mutualisation mal vécue par les collègues qui doivent laisser leur service à un collègue qui ne connaît pas la procédure pour prendre un acte dans un service pour lequel ils ne connaissent pas eux-mêmes la procédure.

Mutualisation alors qu'il faudrait une véritable définition des missions prioritaires comme préconisé dans le PAPRI Pact 2025, puisque personne ne peut sérieusement envisager que l'activité reste inchangée quand un agent sur quatre est absent.

Mutualisation qui ne s'accompagne pas d'une mise en stand-by des déploiements informatiques puisqu'on annonce la poursuite de l'ancrage du tribunal dans le numérique avec la présence de la psychologue clinicienne. Les collègues ont besoin de travailler avec des outils adaptés, finalisés pour lesquels ils ont reçu une formation digne de ce nom.

La réponse de la DSJ comme quoi la situation d'Evreux « *fera l'objet d'un suivi attentif par mes services lors des prochaines opérations de mobilité et d'élaboration des listes en sortie ENG* » n'est pas satisfaisante car au mieux il n'y aura un renfort d'effectif qu'à compter de septembre.

Il est temps, enfin, qu'on cesse de croire qu'il est encore possible de demander toujours plus aux agents. Nous sommes le ministère qui condamne les employeurs pour non-respect de l'obligation de sécurité ; il serait temps que les chefs de service, au sens de la législation sur la protection et la sécurité des agents, appliquent cette obligation.

Les représentants UNSa Sj du secteur de Rouen